

L'ajournement

● (2150)

S'il est vrai que le gouvernement a le droit absolu de gouverner, il s'ensuit que les membres de l'opposition ont le droit absolu d'examiner, le droit absolu de poser des questions et de suggérer des solutions.

En ce qui concerne le projet de détournement de Garrison, moi et un grand nombre de mes collègues, dont le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), le député de Provencher (M. Epp), le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), le député de Churchill (M. Smith), le député de Portage (M. Masnuik) et d'autres collègues néo-démocrates, avons proposé au gouvernement certaines façons de négocier avec les États-Unis. Et nous ne nous en sommes pas simplement tenus aux suggestions et aux demandes, nous avons insisté. Je me suis levé à la Chambre et j'ai incité le gouvernement à faire ce qu'il est censé faire, c'est-à-dire protéger d'abord les intérêts des Manitobains.

Nous n'avons pas proposé, ni réclamé au gouvernement d'agir sans réflexion. Avant même que je sois élu à la Chambre, mes collègues du Manitoba conseillaient au gouvernement de demander au gouvernement américain de surseoir à la construction, de renvoyer l'affaire devant la Commission mixte internationale pour qu'elle tranche la question, et de ne poursuivre les travaux qu'une fois qu'elle aurait présenté ses recommandations. C'était une chose raisonnable et normale. C'est ce que nous demandions au gouvernement il y a seulement deux ans et demi, mais il s'est tenu coi.

Ensuite, à la onzième heure, le gouvernement a eu une réaction désespérée. Après des années de supplications, le gouvernement décidait en octobre dernier d'écrire au gouvernement des États-Unis, à la veille d'un changement d'administration, d'une nouvelle élection présidentielle. Le gouvernement demandait alors au président des États-Unis s'il envisagerait d'imposer un moratoire à la construction. Il l'a fait lorsque les travaux étaient à 40 p. 100 terminés et alors que les résultats dévastateurs sautaient aux yeux de tous.

A l'appui de tout ce que je viens de dire, le rapport de la Commission mixte internationale qui a été déposé il y a seulement un mois, vient confirmer nos pires craintes à l'égard de la dérivation de Garrison. Le rapport établit que les conséquences sur le débit des eaux sont beaucoup plus importantes qu'on ne le pensait. Cet après-midi, j'ai pris la parole à la Chambre et, en l'absence du premier ministre (M. Trudeau) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai posé ma question au ministre d'État (M. Guay), du Manitoba. Je lui ai demandé si au cours de sa visite à Washington, le premier ministre va aborder avec les dirigeants américains la question critique de la dérivation de Garrison. Le ministre m'a répondu qu'il n'en savait rien et qu'il examinerait la question. Il a déclaré que le gouvernement s'en souciait vivement depuis des années. C'est d'ailleurs ce qui ne va pas avec le gouvernement. Il prétend toujours s'en soucier, il a le mandat voulu pour agir, mais il opte pour l'immobilisme.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement et le ministre d'État ne demandent pas au premier ministre de soulever la question avec le président Carter en priorité et de toute urgence, le

[M. Whiteway.]

ministre n'aura plus qu'à donner sa démission et le gouvernement du Canada qui a le mandat d'agir aura prouvé qu'il a failli à sa tâche et qu'il est déchu de son droit de gouverner. S'il ne peut gouverner et ne sait renoncer au pouvoir, alors qu'il nous cède la place. Nous sommes prêts.

● (2200)

[Français]

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, pour commencer mon exposé, je pense qu'il est important de signaler immédiatement que le ministre sans portefeuille du Manitoba, l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay) s'est intéressé de très près au problème et a fait de nombreuses instances à ses collègues, et en particulier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a également pris un intérêt tout particulier pour protéger le Canada, et en particulier le Manitoba. J'espère pouvoir donner une réponse précise et adéquate durant le peu de temps qui m'est alloué pour approfondir ce problème. L'honorable député a soulevé cette question la première fois le 15 décembre 1976, et à cette occasion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui répondait qu'il n'était pas possible de répondre à une telle requête dans le cadre de la période des questions orales. La question du député de Selkirk (M. Whiteway), le 15 décembre 1976, était la suivante et je cite:

Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il accepté la prolongation du rapport du Comité mixte international sur la dérivation de Garrison sans demander une garantie ou un moratoire sur la construction?

Dans une lettre datée du 12 octobre 1976, le gouvernement du Canada demandait au gouvernement des États-Unis d'ajourner tous les travaux et toutes les décisions relatives à la construction du réservoir de Lonetree jusqu'à la réception du rapport de la commission et la tenue de consultations ultérieures entre les deux gouvernements. Il s'agit là à mon sens d'une demande de moratoire sur la construction, telle que requise par l'honorable député.

Dans une lettre datée du 5 août 1976, la Commission mixte internationale expliquait que le retard dans la parution de son rapport tenait au fait que le Bureau d'étude sur la dérivation de Garrison n'avait pas encore terminé le rapport qu'il devait lui présenter. Le Bureau d'étude n'a pu respecter son échéance du mois d'août principalement parce qu'il doit fournir une évaluation fouillée et experte des données disponibles sur la qualité de l'eau et s'assurer également de leur fiabilité. Ces données forment la base sur laquelle s'appuieront les prévisions des conséquences éventuelles du projet sur la qualité des rivières Souris et Rouge, au Canada. Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont évidemment compris la nécessité pour la commission de disposer des données exactes sur la qualité de l'eau, données qui serviront à la préparation de son rapport final.

Ils ont également reconnu le bien-fondé de l'autre explication majeure fournie par la commission, soit qu'il faut donner suffisamment de temps à la population des deux pays pour étudier le rapport du Bureau d'étude sur la dérivation de Garrison avant de tenir des audiences publiques à ce sujet. Il convient peut-être de souligner ici que l'une des considérations importantes qui ont motivé le renvoi canado-américain à la